

## CONDITIONS TECHNIQUES

*Quelles activités mettre en place au moyen de mes ressources humaines et financières ?*

### Ressources techniques minimales pour débiter

#### Matériel et équipement :

- 2 tapis 6x6 mètres homologués par la FFL
- tenue spécifique (ex : tenue des maîtrises pour la lutte)
- petit matériel pédagogique (foulard, ballons...)

#### Encadrement :

l'entraîneur est responsable de l'encadrement des pratiquants. Cet encadrement doit se faire par une personne qualifiée, titulaire d'un diplôme fédéral ou d'Etat dans l'activité concernée.



Le diplôme d'entraîneur fédéral (ex : animateur, professeur de lutte ou prochainement entraîneur) ne donne pas droit à une rémunération.

#### Créneaux horaires :

2 créneaux minimum ouverts pour l'école de lutte (jeunes de 7 à 16 ans / poussins à cadets)

### Comment se procurer ces ressources ?

#### Matérielles :

Les collectivités peuvent allouer des salles gratuitement, dont l'utilisation est exclusive ou partagée.

Il vous suffit de vous rendre à la mairie dont dépend votre club et vous renseigner sur les salles disponibles et le planning correspondant, dans le cas d'une utilisation partagée. Vous pourrez ainsi prévoir les **horaires adaptés au public** (ex : 17h à 18h30, à la sortie de l'école) et à la fréquence de vos entraînements.

#### Encadrement :

Des formations d'entraîneur sont dispensées au niveau des comités régionaux et de la FFL. Elles permettent d'accéder aux niveaux suivants :

**Diplômes fédéraux** (ne donnant pas droit à rémunération) :

- **Animateur** (1<sup>er</sup> niveau) >>> permet d'animer une séance d'initiation à la lutte
- **Entraîneur** (2<sup>ème</sup> niveau) >>> permet d'entraîner dans un but compétitif

## Diplômes d'Etat (donnant droit à rémunération) :

### >>> Jusqu'en 2012

- **B.E.E.S. 1<sup>er</sup> degré** (1<sup>er</sup> niveau) >>> permet d'entraîner dans un but compétitif
- **B.E.E.S. 2<sup>ème</sup> degré** (2<sup>ème</sup> niveau) >>> permet d'encadrer et de coordonner une équipe technique régionale (pour les régions dénuées de cadre technique)

### >>> Après 2012

- **Certificat de Spécialisation Lutte et Disciplines Associées** (accolé à un BPJEPS, activités pugilistiques, AGFF, APT) >>> animer et développer les activités du club.
- **BPJEPS Lutte et Disciplines Associées** (Option Lutte, Sambo, Grappling, Gouren ...) «Professeur de lutte ou DA» >>> former le lutteur, préparer à la compétition et aider au fonctionnement du club.
- **DEJEPS Lutte et Disciplines Associées** >>> entraîner des élites régionales, former des cadres.
- **DESJEPS Lutte et Disciplines Associées** >>> entraîner au plus haut niveau.



**Conseil :** du matériel et de nombreux outils pédagogiques sont disponibles sur le site de la Fédération Française de Lutte (rubrique boutique).